-------- Message transféré --------
Sujet :[INTERNET] Liffré DP Mecdu
Date : Thu, 8 Jul 2021 11:29:21 +0200
De : Arnaud Le Houédec (Bretagne Vivante) <arnaud.lehouedec@bretagne-vivante.org>
Pour :pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, l'association Bretagne Vivante vous rapporte des éléments consécutifs à notre étude des éléments fournis dans le cadre de l'enquête publique de "Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Liffré", dite "Sévailles 2".
Nous souhaitons ainsi vous éclairer point par point sur notre analyse et vous sommes reconnaissants de bien vouloir les apprécier pour votre avis.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Arnaud Le Houédec
correspondant Antenne de pays de Fougères

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE - 48 Boulevard Magenta
35000 RENNES
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Une voix pour la nature

à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Rennes, le 05 juillet 2021

Objet : Remarques dans le cadre de l'enquête publique de "*Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Liffré*"

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, l'association Bretagne Vivante vous rapporte des éléments consécutifs à notre étude des éléments fournis dans le cadre de l'enquête publique de "Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Liffré", dite "Sévailles 2".

Il s'avère que les éléments fournis par l'étude environnementale ne répondent pas aux obligations diagnostiques et peuvent ainsi largement fausser l'évaluation des enjeux, minorer les impacts et conduire à des propositions de compensation et de suivi écologiques inadaptées ou insuffisantes.

Nous souhaitons ainsi vous éclairer point par point sur notre analyse et vous sommes reconnaissants de bien vouloir les apprécier pour votre avis.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations

Pour Bretagne Vivante

Joseph VILLIERMET
Administrateur régional

Arnaud LE HOUEDEC
correspondant pour le Pays de Fougères,
chiroptérologue régional

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1/ Partie diagnostique concernant les chiroptères (chauves-souris)

1.1/ Concernant l'analyse bibliographique et les enjeux de territoire

1.1.1/ Information

La connaissance chiroptérologique est très largement menée en Bretagne, depuis 1985, par les associations environnementales (Bretagne Vivante et Groupe Mammalogique Breton).
Elle constitue la référence incontournable dans le domaine et est le support de la connaissance publique. Elle est ainsi aidée depuis 20 ans par la Région Bretagne, les Départements et la DREAL au travers différents plans d'action (Observatoire des Chiroptères de Bretagne, Observatoire des Mammifères de Bretagne, Plan National d'Action en faveurs des chauves-souris).
Les éléments de connaissance sont disponibles auprès des associations mais également auprès e l'institut Bretagne Environnement.
Il s'agit, entre autres,

- de la cartographie des sites prioritaires pour les chauves-souris en Bretagne (intérêt local, départemental, régional ou national);
- des trames de continuité d'habitat pour les chauves-souris ;
- des trames de continuités d'habitats, information disponible par espèce pour 5 espèces présentes sur le territoire étudié;
- les cœurs d'habitats, information disponible par espèce pour 5 espèces présentes sur le territoire étudié;

Par ailleurs, différents études sont disponibles auprès de l'Office National des Forêts, auprès du Département d'Ille et Vilaine et auprès de la commune de Saint Aubin du Cormier.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.1.2/ Constat

L'étude proposée

- ✓ présente une référence LPO-INPN (page 107) qui n'existe pas pour la Bretagne (seul le formulaire de données du site Natura2000 a été exploité, tandis que ce document est ancien et dépassé);
- ✓ ne s'est pas appuyée sur des études disponibles (associations, collectivités, ONF) pour son analyse des enjeux du territoire ;
- ✓ ne propose pas de tableau de synthèse présentant la liste des espèces et leurs statuts de protection et de vulnérabilité respectifs.

Voici une comparaison synthétique des informations disponibles et des informations proposées dans l'étude.

Pour les espèces de chiroptères :

Sources disponibles				Sources utilisée dans l'étude proposée dans le cadre de l'enquête publique
Base de données Bretagne Vivante	Observatoire des Mammifères de Bretagne	Commune de Saint Aubin du Cormier	Base de données de l'ONF	
Nombre d'espèces protégées (Arrêté du 23 avril 2007)				
18	**18**	**18**	**18**	**9**
Dont **nombre d'espèces d'intérêt communautaire** Directive Habitats Faune Flore (92/43/CEE)				
6	**6**	**6**	**6**	**3**

La liste des espèces est mentionnée en Annexe 1.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Une voix pour la nature

Pour les sites d'intérêt prioritaires (pour les chauves-souris en Bretagne) situés entre 2 et 8 km de la zone d'étude.

Sources disponibles				Sites d'intérêt considérés dans l'étude proposée dans le cadre de l'enquête publique
Base de données Bretagne Vivante	Observatoire des Mammifères de Bretagne	Commune de Saint Aubin du Cormier	Base de données de l'ONF	
Nombre de sites d'intérêt pour les chiroptères situés entre 2 et 8 km du site				
5	**5**	**3**	**2**	**1**

Pour les cœurs d'habitats et les trames de continuités pour les chauves-souris en Bretagne

Sources disponibles	Sources cartographiques utilisées dans l'étude proposée dans le cadre de l'enquête publique
- sur le site internet du Groupe Mammalogique Breton - ou sur le site internet de l'**Observatoire de l'Environnement en Bretagne** - ou sur la plate-forme **Geobretagne** - ou accès par un lien sur le site internet de Bruded	
Nombre de cartographies	
11	**0**

Nous concluons que l'analyse des enjeux chiroptérologiques du territoire n'a pas été traitée malgré les nombreuses informations publiques et disponibles sur les sites en plate-forme proposées par les association, la Région Bretagne ou la Préfecture de la Région Bretagne.

En conséquence, nous constatons que les enjeux, dont certains concernent des espèces à enjeu d'intérêt prioritaire européen, ont été minorés (page 107, "*Globalement... jugé modéré*") et que l'information est insuffisante sur le fond et sur la forme.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.2/ Concernant les matériels et méthodes

1.2.1/ Information

L'étude des chiroptères nécessite l'utilisation de deux méthodes complémentaires :

- l'acoustique dite "active" d'ultrasons par détection sur un parcours ou en plusieurs points répartis ;
- l'acoustique dite "passive" qui consiste dans des enregistrements d'ultrasons sur des points fixes d'enregistrement continus.

Ces deux méthodes doivent être utilisées, par météorologie clément, à au moins 3 reprises sur une année, à savoir la phase biologique printanière (avril/mai), la phase biologique estivale (juin/juillet) et la phase biologique automnale (août/septembre).

Depuis 2015, ce type de protocole, avec des matériels et des compétences adaptées,

- sont proposés par des instituts référents (Muséum National d'Histoire Naturelle, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)
- sont demandés par les services instructeurs dans les projets d'aménagements (ZAC, création/extension de carrières, création/modification de parc éoliens ou solaires) ;
- sont mis en œuvre par les prestataires (associations ou bureaux d'études) qui réalisent des diagnostiques chiroptérologiques dans les règles de l'art.

1.2.2/ Constat

L'étude proposée

- ✓ ne présente pas les matériels utilisés pour ces inventaires ;
- ✓ -n'a pas utilisé les matériels et logiciels d'analyse standardisés pour ce type d'étude ;
- ✓ ne présente pas la synthèse du calendrier des inventaires ;
- ✓ n'a pas engagé un nombre de sessions de relevés suffisant pour ces inventaires (seuls 2 soirées d'inventaire en 3 ans ont été menées les 12 juin 2018 et 15 juillet 2020) ;
- ✓ ne propose pas de tableau de synthèse présentant la liste des espèces et leurs statuts de protection et de vulnérabilité respectifs.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Voici une comparaison synthétique des méthodes nécessaires (sessions) et des résultats obtenus (espèces).

Comparatif entre les méthodes nécessaires et les méthodes utilisées

	Protocoles standardisés et généralisés sur des projet d'aménagement du territoire	Nombre de sessions engagées dans l'étude proposée à l'enquête publique
	Nombre sessions d'inventaires	
Inventaire acoustique "actif" (détection sur site par un observateur), à réaliser en 3 phases biologiques sur une année	**3 à 12**	**1**
Inventaire acoustique "passif" (enregistrement), à réaliser en 3 phases biologiques sur une année	**3**	**0**

Comparatif de résultats obtenus sur 1 seule session d'inventaire (cf. Annexe 2)

Inventaire d'1 session réalisée par Bretagne Vivante le 16 septembre 2020	Résultats obtenus par l'étude proposée dans le cadre de l'enquête publique
Nombre d'espèces protégées (Arrêté du 23 avril 2007)	
9	**4**
Dont nombre d'espèces d'intérêt communautaire Directive Habitats Faune Flore (92/43/CEE)	
2	**1**

Nous concluons que les inventaires réalisés ont été largement insuffisants, en méthodes et en nombre. En conséquence, nous constatons que les enjeux, dont certains concernent des espèces à enjeu d'intérêt prioritaire européen, ont été minorés (page 107, "*Globalement... jugé modéré*") et que l'information destinée au public est insuffisante sur le fond et sur la forme.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.3/ Concernant les impacts résiduels permanents

L'étude proposée indique, page 158,

- "*un impact potentiel lié à la pollution lumineuse pouvant modifier les axes de déplacement des chiroptères*" ;
- "*une disparition de milieux de transit pour les autres espèces de mammifères et les invertébrés. Il s'agit d'un impact indirect et permanent*".

sans qu'en l'état

- ✓ ne soit apportés d'élément sur le niveau d'éclairement actuel du site, le niveau d'éclairement sur des sites référence de proximité (Beaugé, Sévailles 1) et le niveau d'éclairement prévisionnel ;

- ✓ ne soit indiquées la notion et la mesure de la perte d'habitat d'alimentation et de déplacement pour les chiroptères, par réduction des habitats naturels (prairies, haies).

Il est par ailleurs indiqué que les impacts dépendront des impossibilités technico-économique qui devront faire l'objet d'une note spécifique justificative (page 154 et page 213). Cette note ne semble pas disponible pour définir la hauteur de perte d'habitat par destruction de haies.

Nous concluons que les impacts résiduels mentionnés sont incomplets et non mesurés. Ils ne peuvent donc être traités correctement dans la démarche de compensation et de suivi.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.4/ Concernant la compensation

« *Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité.* » (extrait de l'article L. 163-1 du code de l'environnement).

L'étude proposée dans le cadre de l'enquête publique cite différents objectifs (page 160) :

- "*de proximité des mesures compensatoires afin de permettre le maintien des populations*"

sans qu'en l'état

- ✓ ne soit indiqué la nature des mesures compensatoires dédiées ;
- ✓ ne soit indiqué la distance considérée comme "de proximité" ;
- ✓ ne soit défini l'état des populations qui permettrait de mesurer la hauteur de la compensation nécessaire.

- "de ratios adaptés aux enjeux de chaque habitat et de chaque espèce"

sans qu'en l'état

- ✓ ne soit évalués correctement les enjeux (cf. nos paragraphes sur les données bibliographiques et sur les inventaires) ;
- ✓ ne soit précisés ces ratios pour les espèces contactées.

- "un suivi écologique des mesures compensatoires permettant d'évaluer la réussite, et de définir le cas échéant des mesures de correction"

sans qu'en l'état

- ✓ ne soit précisés les indicateurs de suivi, les matériels, méthodes et compétences pour y parvenir.

Bien que l'objet d'un plan local d'urbanisme n'est pas nécessairement de définir les mesures compensatoires qui doivent être déterminées dans le cadre des dossiers réglementaires relatifs aux projets, on s'interroge à ce stade sur la pertinence du cadrage qui est réalisée dans le dossier d'évaluation environnementale de la mise en compatibilité.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.5/ Concernant les incidences potentielles du projet sur le site Natura 2000

Le dossier présenté note "***Les incidences sur la Barbastelle d'Europe feront l'objet d'un traitement spécifique à l'échelle du projet, soumis à étude d'impact au titre de l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.***" (page 189)

En l'état, nous constatons

- ✓ que la liste des espèces présentes sur site et référencées pour le site Natura2000 est incomplète ;
- ✓ que le public ne dispose pas de ce traitement spécifique sur les incidences du projet pour les espèces concernées.

Là encore, le cadrage aurait pu être plus pertinent.

1.7/ Concernant le suivi écologique des mesures compensatoires

Le dossier présenté indique qu'"il sera nécessaire de réaliser un suivi écologique qui permette de vérifier la réussite écologique de ces compensations" (page 192).

En l'état, nous constatons

- ✓ qu'aune indicateur n'est proposé (en objectif et méthodes) ;
- ✓ qu'il n'est pas indiqué la procédure amenant des mesures de correction si les mesures de compensation ne sont pas efficaces.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

1.8/ Concernant "les difficultés rencontrées"

Le dossier invoque la non-exhaustivité des espèces inventoriées pour « cibler précisément les habitats favorables à la biodiversité et au fonctionnement écologique de la zone d'étude » (page 194).

Bretagne Vivante constate que l'analyse des espèces, par la bibliographie et par les inventaires de terrains, est du point de vue chiroptérologique, quasi inexistante. Même sans viser l'exhaustivité, un travail minimal des sources bibliographiques disponibles et d'inventaires de terrain (selon des protocoles largement employés dans les études diagnostiques d'aménagement du territoire) aurait permis d'inventoriées de nombreuses autres espèces dont des espèces d'intérêt communautaire.

Nous concluons que cette approche est incomplète, réductrice et présente des enjeux et des impacts minimisés.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

2/ Partie déclaration de projet (urbanisme et aménagement du territoire)

La déclaration de projet comporte une explication assez fournie du contexte économique notamment de la situation du territoire pour le foncier économique.

Ces explications ne doivent pas cacher le fait que la gestion actuelle du foncier économique gaspille énormément de terres agricoles et naturelles, en appliquant des installations d'entreprises au coup par coup, sans mutualisation des équipements, et en ignorant le devenir des zones inoccupées.

Rien que dans la première partie de la zone d'activités, le nombre de parcelles encore inoccupées, mais éparpillées un peu partout sans cohérence d'ensemble, est important :

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

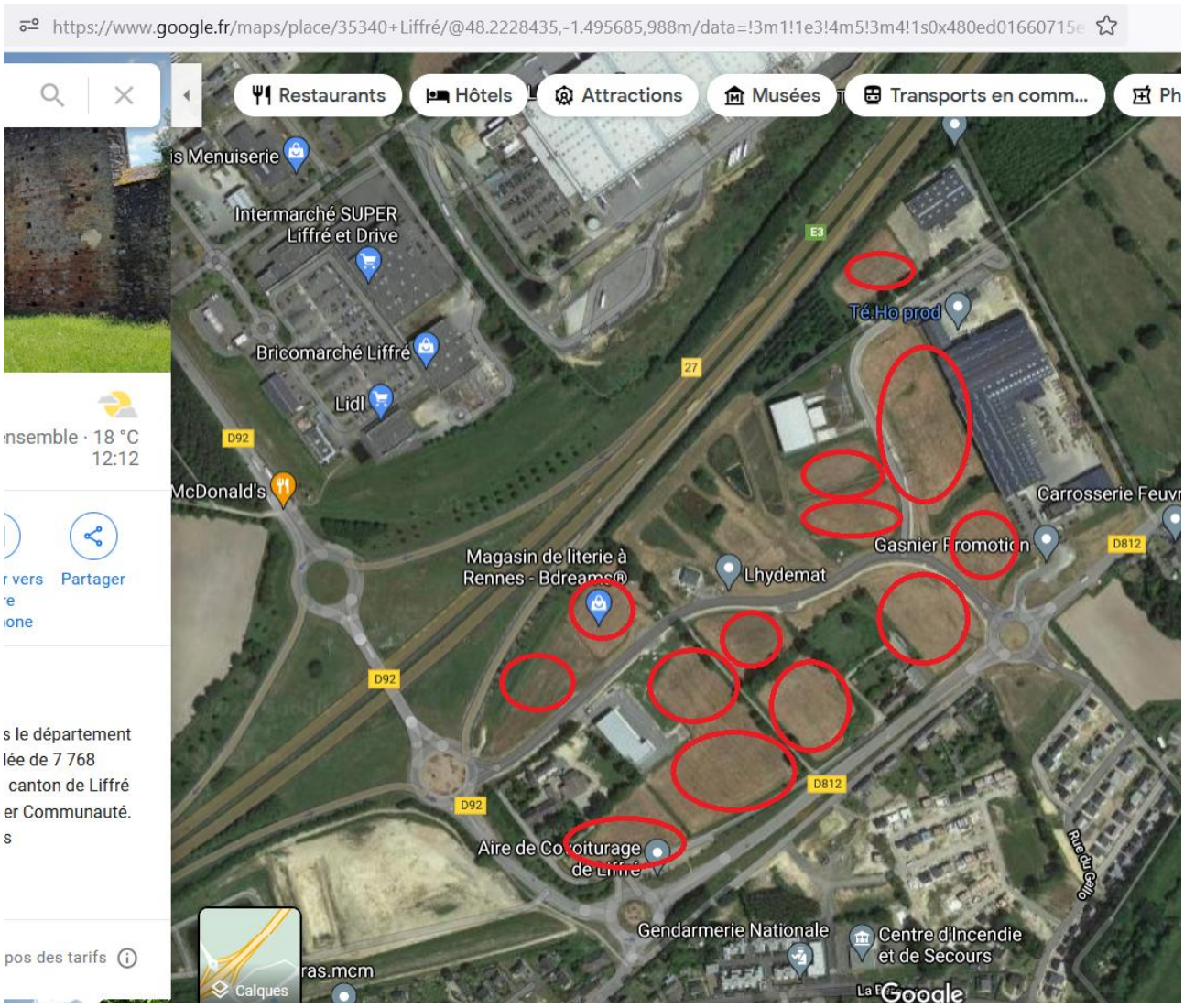

Ces terrains ne peuvent désormais répondre qu'à l'installation de petites unités, la logique du coup par coup ayant conduit à empêcher la disponibilité de plus grandes parcelles d'un seul tenant que recherche l'entreprise Bridor.

Alors que la déclaration de projet mentionne une obligation de « *sobriété foncière* » (page 23), objectif recherché par ailleurs par le SCOT du Pays de Rennes mais aussi le plus récent SRADDET Bretagne, les faits contredisent cet affichage.

On aimerait en outre être informé de ce que sont devenus les terrains libérés suite aux fermetures de la société vitréenne d'abattage et Delphi Europe mentionné en page 27 de la déclaration de projet.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

A noter également qu'à plusieurs reprises, la déclaration de projet fait mention du SCOT du Pays de Rennes de 2007, qui a pourtant été remplacé en 2015.

Bretagne Vivante interroge donc la Communauté de Communes sur la réalité des objectifs qu'elle poursuit en matière de sobriété foncière. Les résultats ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux affichés dans la déclaration de projets. Bretagne Vivante considère que la déclaration de projet n'est pas convaincante et n'apporte pas de progrès significatif à ce sujet.

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Annexe Bretagne Vivante n° 1 **: Liste des chiroptères inventoriés sur le territoire** (< 8 km) / espèces notifiée dans l'évaluation environnementale

Espèces recensées sur le territoire	Nom scientifique	Protection nationale (Arrêté du 23 avril 2007)	Directive HFF (92/43/CEE)	Liste rouge nationale UICN	Liste rouge UICN Région Bretagne 2015	Responsabilité Régionale 2015	Espèce citée dans le dossier présenté
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Protégée	Annexe II et IV	LC	EN	Très élevée	**NON**
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Protégée	Annexe II et IV	LC	LC	Mineure	**NON**
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure	Oui
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	**NON**
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	Protégée	Annexe IV	NT	NT	Modérée	**NON**
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure	**NON**
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Protégée	Annexe IV	NT	NT	Modérée	Oui
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Protégée	Annexe IV	VU	NT	Modérée	Oui
Grand murin	*Myotis myotis*	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Mineure	Oui
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui
Murin d'Alcathoe	*Myotis alcathoe*	Protégée	Annexe IV	LC	DD	Mineure	**NON**
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Protégée	Annexe IV	LC	NT	Mineure	Oui
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	Protégée	Annexe II et IV	NT	NT	Modérée	Oui
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Mineure	**NON**
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Modérée	Oui
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	**NON**
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui

Légende			
EN	En danger	LC	Préoccupation mineure
VU	Vulnérable	DD	Données insuffisantes
NT	Quasi menacée	NA	Non applicable

Bretagne Vivante SEPNB
19 rue de Gouesnou
29 200 BREST
tél. 02 98 49 07 18
contact@bretagne-vivante.org

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - Rennes
MCE
48 Boulevard Magenta
35000 Rennes
tél. 02 99 30 35 50
mél. rennes@bretagne-vivante.org

Annexe Bretagne Vivante n° 2 : **Liste des chiroptères inventoriés sur le site** par Bretagne Vivante / espèces inventoriées dans l'évaluation environnementale

Espèces recensées sur le territoire	Nom scientifique	Protection nationale (Arrêté du 23 avril 2007)	Directive HFF (92/43/CEE)	Liste rouge nationale UICN	Liste rouge UICN Région Bretagne 2015	Responsabilité Régionale 2015	Espèces inventoriées par Bretagne Vivante (1 session)	Espèces inventoriées pour l'évaluation environnementale (données pour un cycle annuel)
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure	Oui	Oui
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui	Oui
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	Protégée	Annexe IV	NT	LC	Mineure	Oui	**NON**
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Protégée	Annexe IV	VU	NT	Modérée		Oui
Grand murin	*Myotis myotis*	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Mineure	Oui	**NON**
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui	**NON**
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Protégée	Annexe IV	LC	NT	Mineure	Oui	**NON**
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Protégée	Annexe II et IV	LC	NT	Modérée	Oui	Oui
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui	**NON**
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Protégée	Annexe IV	LC	LC	Mineure	Oui	**NON**

Légende				
EN	En danger	LC	Préoccupation mineure	
VU	Vulnérable	DD	Données insuffisantes	
NT	Quasi menacée	NA	Non applicable	